Les déchets refusés par le Sieed

En collecte en porte à porte, en apport volontaire en déchetterie, les déchets ci-dessous seront refusés.

LES MEDICAMENTS

(http://sieed.fr/) Rapportez-les en pharmacie.

L'AMIANTE

(http://sieed.fr/) Rapportez-la dans un centre de classe 1 (stockage de déchet dangeureux).

Exemple : PICHETA Route de Meulan - 78520 LIMAY - 01 30 92 12 74

LES PNEUS (voiture - moto)

(http://sieed.fr/) Rapportez-les chez un distributeur (magasin, garagiste ...)

LES BOUTEILLES DE GAZ

(http://sieed.fr/) Les bouteilles de gaz doivent être rapportées sur un point de vente de la marque.

LES EXTINCTEURS

(http://sieed.fr/) Les extincteurs doivent être rapportées sur un point de vente de la marque.

Imprimer